

## **LET'S GO - Règlement de l'appel à candidatures de l'incubateur**

### **PREAMBULE**

Game Only est l'association des entreprises de la filière du jeu vidéo en Auvergne Rhône-Alpes créée en février 2019. Game Only rassemble plus de 100 entreprises et représente plus de 3000 ETP, faisant de la région Auvergne-Rhône-Alpes la 2e industrie du jeu vidéo la plus puissante de France après l'Ile-de-France.

Les termes et conditions de la candidature au programme « LET'S GO » sont régis par le présent règlement.

### **Article 1 : Le programme d'incubation Let's GO**

Cet incubateur a pour but d'aider des entrepreneur·euse·s à :

- structurer leur entreprise de développement de jeux vidéo en région Auvergne Rhône-Alpes;
- créer de l'emploi durable;
- générer un chiffre d'affaires pérenne.

Cet accompagnement visera à apporter des réponses en fonction des caractéristiques propres à chaque projet.

Le programme joint à ce règlement n'est pas contractuel. Certaines dates et certain·e·s intervenant·e·s peuvent être modifiés.

### **Article 2 : Organisateur**

Le présent appel à candidatures est piloté par l'association Game Only dont le siège social est sis au 2 Rue Bonnefoi, 69003 Lyon.

### **Article 3 : Conditions de participation**

Seules les entreprises créées, ou en cours de création, au moment du dépôt de leur dossier et dont le siège social est basé en Auvergne-Rhône-Alpes, répondant aux critères de sélection visés ci-dessous peuvent candidater à « LET'S GO ».

L'inscription à l'incubateur implique l'entièvre acceptation de ce règlement.

### **Article 4 : Critères de sélection**

Afin de candidater à l'incubateur, les porteur·euse·s de projets doivent répondre aux critères suivants :

- Avoir créé votre société (numéro de SIRET) / Ou s'engage à créer sa société fin du trimestre 1 de l'incubation
- Avoir réalisé un document de Game Design qui permet de comprendre le prochain jeu que vous allez créer
- Avoir produit un document/une vidéo de présentation du/des porteur·euse·s de projet
- Si possible être capable de présenter au jury une démo prototype/vertical slice
- Être basé en région Auvergne-Rhône-Alpes
- Avoir au moins une personne dédiée au projet à temps plein
- Respecter les valeurs de Game Only et de ses adhérents :
  - Bienveillance
  - Créativité
  - Ambition
  - Mixité

#### Article 5 : Modalités de participation

- Candidatures :

L'ouverture des candidatures se fera le vendredi 31 octobre 2025. Les dossiers seront à déposer sur le site [www.gameonly.org](http://www.gameonly.org) jusqu'au dimanche 1er décembre minuit.

Les dossiers seront constitués :

- de la réponse au questionnaire en ligne;
- et des pièces-jointes demandées.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par le jury.

- Présélection des candidats sur dossier :

Les dossiers complets seront étudiés par l'équipe de Game Only. Les dossiers retenus seront invités à venir présenter leur projet lors des entretiens de sélection.

- Sélection des candidats :

Le comité de sélection constitué de l'équipe de Game Only, d'adhérents de l'association et de partenaires du projet évaluera les dossiers présélectionnés lors d'une présentation orale. Une fois le projet sélectionné, le studio candidat s'engage à être disponible pour débuter l'accompagnement.

\*Une charte de confidentialité sera signée par toutes les personnes susceptibles d'étudier les dossiers présentés.

#### Article 6 : Engagement des candidats

L'accompagnement de Game Only à travers cet incubateur s'appuie sur de nombreux partenaires. Le coût de l'accompagnement est ainsi largement pris en charge, mais nous demanderons aux candidats retenus dans ce programme d'accompagnement une participation financière de 390 € HT par mois et par projet. Loin de couvrir l'intégralité des coûts de l'accompagnement que nous proposons, cette participation symbolise avant tout l'engagement des entreprises à mener le programme d'accompagnement à son terme et avec assiduité.

En contrepartie, Game Only s'engage à offrir gracieusement la première année d'adhésion à l'association aux studios suivants le programme d'accompagnement Let's GO.

Cette participation ne comprend pas :

- les frais éventuellement engagés par chaque candidat retenu pour l'hébergement de son entreprise et autres frais relatifs à celle-ci (frais de déplacement, divers prestataires, etc.);
- les frais de déplacement et d'hébergement engagés pour les sorties, salons, événements organisés dans le cadre de Let's GO.

Tout·e candidat·e au programme « LET'S GO » s'engage à :

- Régler une participation de 390 € HT par mois;
- S'assurer que chaque personne impliquée dans le projet qui fait l'objet de cette candidature ait pris connaissance et accepté sans réserve le présent règlement;
- Fournir des renseignements exacts tant au moment de la candidature que tout au long du programme d'accompagnement. La découverte à quelque moment que ce soit du caractère délibérément mensonger d'une information fournie pourra entraîner l'élimination immédiate du/de la candidat·e;
- Participer à l'ensemble des temps de rencontres du programme (journée d'intégration, ateliers, moment collectifs...). L'absence répétée ou injustifiée à ces temps de rencontres peut entraîner l'exclusion immédiate du/de la candidat·e sans recours possible;
- Les lauréat·e·s du programme « LET'S GO » s'engagent également à participer, dans la mesure du possible, aux actions de communication (interviews, conférences de presse, web...).
- Autoriser Game Only à diffuser votre image (photos, vidéos) dans le cadre la promotion du programme « LET'S GO ».

#### Article 7 : Convention d'incubation

Une convention sera signée entre Game Only et les candidat·e·s retenu·e·s, précisant notamment le programme d'incubation, les modalités financières et les modalités organisationnelles du parcours.

#### Article 8 : Consultation du règlement

Le règlement de ce concours est disponible sur le site [www.gameonly.org](http://www.gameonly.org) ainsi que sur simple demande auprès de Game Only.

#### **ANNEXE - Programme d'incubation pressenti (non contractuel)**

Le programme d'accompagnement collectif repose sur 10 grandes thématiques, réparties sur l'année complète :

Onboarding :

- Intégration et passation avec la première promo Let's GO

Financement :

- Financer son projet avec les fonds publics
- Fonds d'investissement : comprendre leurs attentes et créer la relation
- Gestion de trésorerie / Business Plan

Juridique :

- Propriété intellectuelle / RGPD
- Droits des sociétés

Stratégie d'entreprise :

- Pitchs aux éditeurs
- Pitchs aux investisseurs
- Préparation au salon professionnel

Design :

- Game Design
- Narrative Design
- Faire un jeu vidéo à impact

Tech / Prod / Art :

- Pipeline de production
- Direction Artistique
- Multijoueur coop / en ligne

Marketing / Communication :

- Plan de communication
- Stratégie marketing
- Bases RP / Influence